

## Suisse

## Justice

# Inculpé, le producteur du concert de Prince réplique

**Poursuivi pour escroquerie, Daniel Quarcoopome était visé par une plainte de la billetterie qui demande l'audition du chanteur**

Fedele Mendicino

Daniel Quarcoopome a été auditionné hier au Palais de Justice de Genève, inculpé d'escroquerie, puis libéré. Remis en liberté, le producteur du concert de Prince annulé en juillet doit toutefois rester à disposition du juge d'instruction Stéphane Grodecki. «Je conteste tous les faits reprochés», a déclaré hier soir Daniel Quarcoopome à sa représentante Me Mitra Sohrabi.

L'organisateur du spectacle faisait l'objet d'une plainte pénale de la part de la billetterie Resaplus. Cette dernière a déclaré hier après-midi, par la voie de son avocat, qu'elle demandera l'audition de Prince devant le magistrat instructeur afin de comprendre les raisons du report et de l'annulation de la manifestation: «Nous nous réjouissons de l'arrestation et de l'inculpa-



Une audition du «Kid de Minneapolis» a été demandée. AFP

tion de M. Quarcoopome», souligne Me Bertrand Reich, représentant de Resaplus.

Introuvable depuis cet été, le producteur avait reporté à deux reprises le concert du «Kid de Min-

neapolis» et mis dans l'embarras Resaplus. La billetterie avait, par la suite, déposé une plainte contre lui auprès du procureur général Daniel Zappelli. «C'était la seule façon de lui parler», déplore Me Reich. Le

producteur a finalement été interpellé mardi dans un palace genevois (24 heures d'hier). L'enquête doit maintenant déterminer si la billetterie a été véritablement escroquée par Daniel Quarcoopome.

## Viendra-t-il?

Seule certitude: Resaplus avait avancé, en trois tranches en juillet, près de 700 000 francs à la société du promoteur pour qu'elle puisse organiser le concert. «Afin de rembourser nos clients, nous voulons maintenant récupérer cet argent, poursuit Me Reich. L'audition du chanteur américain permettra d'y voir plus clair.»

L'inculpé, qui a un passeport allemand et qui vit à New York, se présentera-t-il aux audiences du magistrat? «J'ai des craintes, commente Me Reich. Si j'étais juge d'instruction, j'aurais préféré qu'il reste quelques jours de plus pour faire avancer l'enquête et surtout afin de limiter le risque de fuite et de collusion. Mais il en a été décidé autrement. Nous verrons tout ça à l'occasion des audiences de confrontation, qui devraient commencer ces prochains jours.» Me Mitra Sohrabi, avocate du suspect, précise que son client compte bien se présenter aux audiences d'instruction.